

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane a donné procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-056 : DEMANDE D'INTERVENTION EPFLI

Dans un souci de limitation de l'étalement urbain, la résorption des dents creuses permet d'élargir l'offre de logements sans pour autant laisser la ville s'étaler. A Briare, les terrains situés entre la résidence des Myosotis et la rue de la Justice présentent une réserve foncière pour l'instant inatteignable. Il est donc nécessaire de créer un accès à cet espace, grâce à l'acquisition de la parcelle située 25 rue de la Justice.

Il est ainsi proposé de faire appel à l'EPFLI afin de négocier l'achat du terrain et de procéder à la déconstruction de la maison.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- ⇒ 20.000 € de montant maximal de négociation,
- ⇒ Un portage de l'opération d'une durée de 15 ans au taux de 1,5%/HT/an,
- ⇒ Un remboursement par annuités constantes pour l'opération de portage.

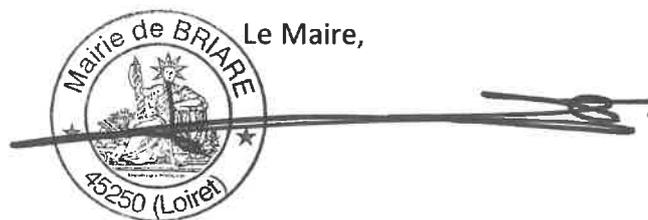
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'intervention de l'EPFLI pour cette opération foncière selon les modalités prévues ci-dessus.

Le 26 juin 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET